

Les peuples de même sont en train de violer les mêmes lois et eux aussi courront à leur perte. D'une lettre à Joseph, du 4 novembre 1831, nous extrayons ce passage : « Der Kaiser ist abgefallen von Gott, und die Fürsten vom Kaiser ; Fürsten und Völker sind abgefallen von der Kirche und jenen ist das göttliche Recht und diesen die Freiheit verloren gegangen ; jene sind Tyrannen und diese Rebellen geworden. Voriges Jahr schien es, als wollten die Völker durch die Freiheit wieder zur Kirche kehren, nun aber ... Polen ist untergegangen im Heldenkampf ; Belgien ist schmachlich getäuscht, Deutschland, das im halben Schlaf einige schiefe Gesichter geschnitten, liegt wieder auf dem Ohr und schnarcht, Frankreich ist zehnmal tiefer in Knechtschaft gesunken.<sup>1)</sup> *Was es nicht die rechte Freiheit, die sie suchten...?* » La même année, il écrit encore : « Es ist kein Sohn der Kirche mehr unter den Fürsten der Erde, und ich bin beschämt und verlegen, so oft ich mit den Kindern nach der Kommunion, um den Ablass zu verdienen, für die Einigkeit der christlichen Fürsten und Völker bete. » (à Joseph, 30 décembre 1831).

Dans cette vision pessimiste du monde ne s'expriment plus guère les espérances soulevées par l'*Avenir*.

\* \*

On n'en peut douter, les idées politiques et religieuses de Lamennais ont séduit quelque temps Laurent, lecteur de *l'Avenir* et du *Nouveau Conservateur belge* (qui publie mensuellement des extraits du journal français). Comme de nombreuses âmes catholiques il a pensé y trouver la solution des problèmes qui le tourmentaient. Quand Lamennais s'exclame : « Point de christianisme, point de rois. Le sceptre c'est la croix. Qu'elle règne sur les peuples, et ils régneront eux-mêmes, » Laurent applaudit de tout cœur. Briser le concordat pour libérer l'Eglise, arracher le christianisme à l'empire de la Sainte-Alliance, voilà des objectifs que défend aussi Laurent, cet autre outrancier de l'ultramontanisme. Afin de mettre l'Eglise à même de sortir de son état d'infériorité à l'égard des pouvoirs publics, il accepterait la séparation, ce qu'on entendait à cette époque par « séparation » : résiliation du concordat, liberté d'enseignement, liberté d'association, libre élection des évêques, abolition du placet. Il est vrai que dans le

<sup>1)</sup> On peut rapprocher cette interprétation du raisonnement que conduit le vicomte de Bonald, théoricien de la monarchie absolue, à propos des affaires grecques. Bonald y soutient que les Turcs ne possèdent pas la Grèce en souverains légitimes puisqu'ils l'occupent militairement ; donc on peut secourir les Grecs.

<sup>2)</sup> Laurent pense que la Monarchie de Juillet, en donnant le pouvoir aux bourgeois voltairiens et en inaugurant le règne de l'argent, est moins fondée en droit que la monarchie légitime.